

Depuis 2017, la mise en place d'un Plan Climat Air Energie est obligatoire pour les villes de plus de 50000 habitants. Deux réunions d'information ont eu lieu ce printemps avec 5 ans de retard. Nous étions présents.

Un des axes affichés : « Protéger les hommes et leur milieu », arrêt de l'artificialisation des sols. Nous rappelons ici que Sens Ecologie et Solidarité avait alerté la municipalité sur les dangers du projet Panhard qu'elle porte. Ce projet détruira 40 ha de terres agricoles aux portes de Sens au profit d'une plateforme logistique e-commerce, générera un trafic intense, dégradant la qualité de l'air, et donc la santé, à deux pas du lycée. Une procédure légale a été lancée par le collectif Stop Panhard contre ce projet.

Comment la mairie peut-elle valider un projet si nuisible tout en signant le PCAET ?

D'autres projets favorisant le lien social et la protection de notre environnement sont possibles.

Contact : sensecologiesolidarite@gmail.com